

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni les lundis 24 février et 17 mars 2025

Étaient présents : Mme Emilie DUPREY, Maire – M. Gilbert ARRIVÉ, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLÉ, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

Absents excusés : Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU.

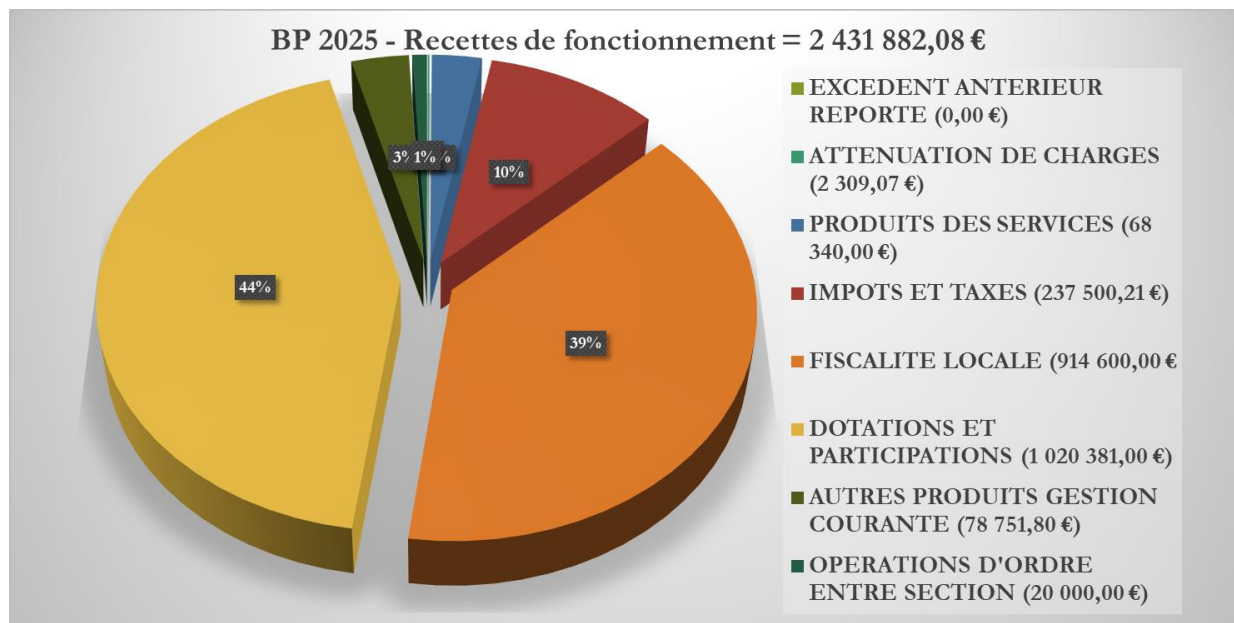
Étaient présents : Mme Emilie DUPREY, Maire – M. Gilbert ARRIVÉ, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLÉ, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée – Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

Absents excusés : Mme Jocelyne GUIBERT qui donne pouvoir à Mme Bernadette MARTINEAU, Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLÉ.

Budget 2025

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 431 882,08 €.

Les recettes de fonctionnement



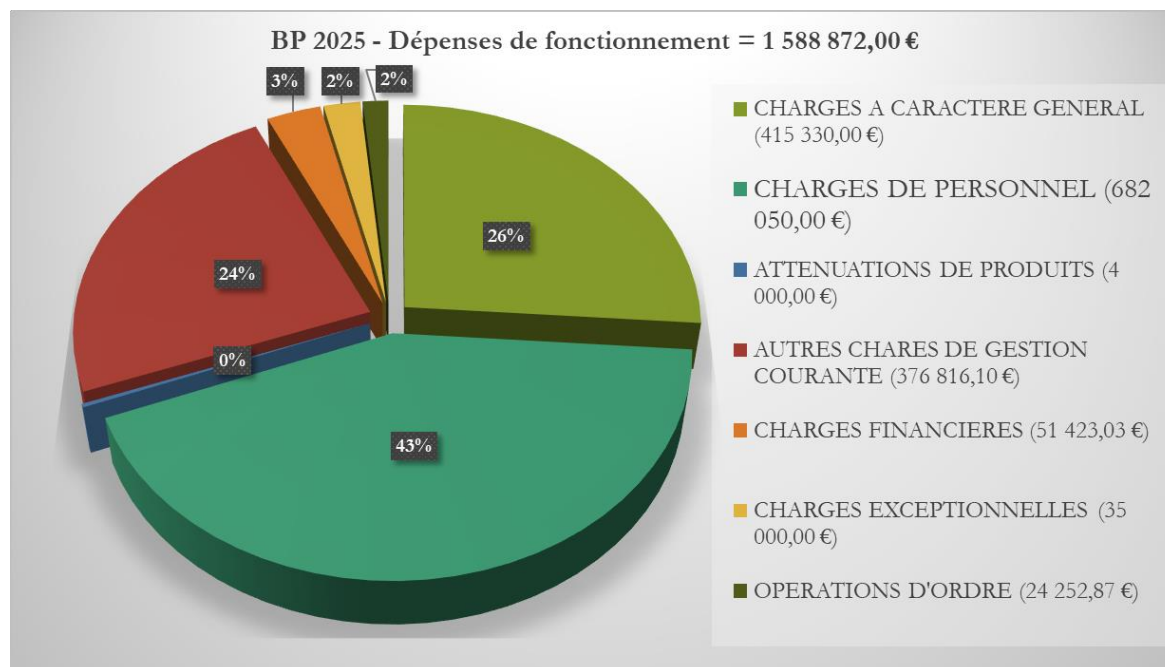
Les principales recettes de la commune proviennent des dotations attribuées par l'État ou tout autre collectivité, et la fiscalité.

Concernant la fiscalité, la réflexion conduite par la Commission Finances et le Conseil Municipal est identique à l'an passé. Pour rappel, la Commune conserve la main sur le vote de 3 taux : ceux appliqués sur la Taxe Foncière (TF), la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). La Commune doit également, de son côté, faire face au coût croissant des dépenses d'énergie, des matières premières, des denrées alimentaires (restaurant scolaire) et ainsi maintenir sa santé financière. Le Conseil Municipal a donc décidé d'augmenter de nouveau les taux d'1 % pour 2025. Comme expliqué l'an passé, la Communauté de Communes fait le choix d'aider financièrement les communes, mais en contrepartie les communes doivent être acteurs de leurs recettes sans quoi la Dotation de Solidarité Communautaire pourrait être repensée à la baisse.

En parallèle de la fiscalité décidée par le Conseil Municipal, l'État, dans le cadre de sa Loi de Finances 2025, a décidé une augmentation des bases de 1,7 %. Cette variation viendra également se répercuter sur le total à payer par les ménages. Afin d'illustrer cet impact, vous trouverez ci-après une simulation portant sur la taxe foncière payée aux Brouzils pour une maison type de 100 m² en lotissement :

Base		Taux commune	Taux interco	Frais gestion	Taxes spéciales	TF
2024	1 168,41 €	34,70 %	1,03 %	11 €	0,119 %	429,86 €
2025	1 188,27 €	35,05 %	1,03 %	11 €	0,119 %	441,11 €
					Si + 1 %	11,24 €

Les dépenses de fonctionnement



Le total des montants votés sur les 3 grandes masses budgétaires par rapport à 2024 est constant. Des petites diminutions sont à noter sur les autres chapitres comptables qui font que les dépenses de fonctionnement 2025 sont inférieures aux dépenses de fonctionnement 2024.

Il est important de préciser que les dépenses de personnel augmentent malgré tout de 7,30 %. Cela s'explique par l'augmentation importante des charges patronales, par la prise en charge obligatoire pour les collectivités d'une partie de la prévoyance des agents et par l'augmentation de nos effectifs avec le recrutement de l'agent responsable de la future médiathèque.

Par prudence, nous prévoyons que les charges financières restent constantes entre 2024 et 2025 même en ayant remboursé par anticipation un emprunt. Pour rappel, certains emprunts sont tributaires des taux d'intérêt indexés sur des indices variables.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 955 901,05 €.

Les recettes d'investissement

La gestion saine des dépenses courantes permet à la Commune de se donner les moyens d'investir et de réaliser des projets. La somme de 1 082 357,95 € constituant l'excédent de fonctionnement capitalisé permet en effet d'alimenter la section d'investissement.

En outre, sur de nombreux projets, la Commune sollicite des subventions auprès de l'État, de la Région, du Département ou encore de la Communauté de Communes. Sur 2025, sur les différentes réalisations, la Commune pourrait percevoir près de 924 319,45 € de subventions. Le conditionnel provient du fait que les montants précis des subventions qui seront attribués ne sont pas encore connus. La totalité de la dépense étant inscrite au budget, nous devons inscrire la totalité des subventions perceptibles.

Enfin, les collectivités perçoivent en année N, une fraction de la TVA payée sur ses investissements de l'année N-1. Une recette pour cette ligne est inscrite au budget à hauteur de 160 000 €.

Il est par ailleurs important de souligner que la Commune ne fera pas appel à l'emprunt en 2025.

Les dépenses d'investissement

Cette partie intègre tout d'abord le remboursement des emprunts à hauteur de 241 000 € (part capital).

Ensuite les investissements sont répartis en 4 opérations principales : les acquisitions immobilières, les dépenses d'administration générale (communication, informatique, etc.), les aménagements extérieurs (voirie, réseaux, espaces divers) et le patrimoine bâti.

Dans les dépenses d'investissement 2025, nous tiendrons compte des investissements programmés en 2024 mais non réalisés ou achevés. Un report de 1 377 800 € aura donc lieu et concerne principalement les travaux de la médiathèque à hauteur de 1 010 000 €. Le reste étant fléché pour les travaux suivants : l'acquisition des locaux de la boucherie, la finalisation du Pump Track, l'effacement des réseaux, la réalisation de trottoirs ainsi que la vidéo protection de la Pastourelle.

Pour 2025, les principaux investissements seront relatifs aux aménagements extérieurs et au patrimoine bâti.

• Les aménagements extérieurs :

Une somme de 130 000 € a été inscrite en vue de réaliser des travaux de réfection sur le réseau de voirie rurale. Là encore, le coût des matériaux a énormément augmenté, réduisant ainsi le linéaire réalisable. La commune souhaite également poursuivre son programme d'effacement de réseaux.



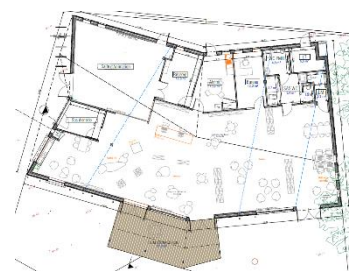
Tout au long de 2025, la poursuite de la mise aux normes de la défense incendie aura lieu pour la somme de 36 800 €.



Autres travaux : effacement des réseaux secteur de l'Épine (136 891 €), aménagement de la rue du Bocage (166 500 €, subvention attendue : 69 000 €), fin des travaux des réseaux d'eaux pluviales (55 000 €).

• Le patrimoine bâti :

En 2025, les travaux de la médiathèque s'achèveront en fin d'année. Bâtiment incontournable pour notre commune, la somme de 1 180 000 € est engagée. Les subventions sont inscrites en recettes d'investissement.



L'acquisition des locaux de la boucherie aura lieu début 2025. Pour ce faire, la somme de 105 000 € a été budgétée. Une étude complémentaire du bâtiment aura lieu pour définir les différents travaux à réaliser, d'un montant de 5 000 €. 48 500 € de subventions sont attendues.



Pour mettre en place des économies d'énergie dans nos bâtiments, il a été voté l'installation d'un nouveau système de chauffage au sein de la salle Pastourelle pour un coût de 110 000 €. Subvention attendue : 50 000 €.

2 études seront aussi conduites courant 2025 pour la rénovation de la toiture de l'église et pour la programmation urbaine pour un montant de 17 500 € chacune.

Le restaurant scolaire en quelques chiffres

Prix du repas : 4,45 € (enfant régulier). Le marché public relatif au marché de la restauration collective sera revu dans le courant de l'année 2025 pour une application des nouveaux tarifs à la rentrée de septembre 2025.

Nombre de repas par jour (environ) :

- 250 repas maternels et primaires
- 360 repas pour le collège
- 20 repas adultes
- + les repas pour Croq'Noisettes

La cuisine est réalisée par le personnel de notre prestataire CONVIVIO dans les locaux et avec les équipements de la commune. Le service nécessite la présence de 9 agents communaux. Charge de personnel : 35 840 € (service et surveillance).

Vote des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2025

Comme chaque année, les associations ont déposé en Mairie leur demande de subvention. Celles-ci sont attribuées suivant les propositions faites par la Commission Vie locale – Associations et l'étude de celles-ci réalisées par la Commission Finances. Cette année, et suite aux principales préoccupations des associations qui ont été remontées lors de la réunion du 26 novembre 2024, il a été proposé au Conseil Municipal d'adapter les attributions des subventions. Un nouveau dossier de demande de subvention a été adressé permettant ainsi aux associations de se positionner sur l'aide souhaitée :

- Soit pour un projet (mise à disposition de salle, ou aide financière)
- Soit pour le fonctionnement de l'association

Les subventions suivantes ont été votées par le Conseil Municipal :

ASSOCIATIONS	MONTANT	COMMENTAIRE	ASSOCIATIONS	MONTANT	COMMENTAIRE
A.C.F.B. (amis de la chapelle)	300,00 €		Graine de sports	800,00 €	
A.S.P.B. (patrimoine)	150,00 €		Grasla Auto Rétro	100,00 €	
A.V.B.B. (volley)	/	Pas de demande de subvention	L'Danse	1 000,00 €	
Badminton	100,00 €		Le Loup Bike Team	/	Renonce attribution subvention 2025
Basket BCG	2 000,00 €		Mecadventure competit°		Pas de demande de subvention
Bocage Roller Club	120,00 €		Musiciens de Grasla	1 000,00 €	
Chasse	300,00 €		Le Palet		Pas de demande de subvention
Les Chœurs de Grasla	/	1 gratuité de salle	Les P'tites Frimousses		1 gratuité de salle
Comité des fêtes	1 435,00 €	1 gratuité de salle	Les Randonneurs		1 gratuité de salle
Foot LSGB	1 500,00 €		Scrap & Company		Pas de demande de subvention
Générations Actives	/	1 gratuité de salle	Le Théâtre de Grasla		Renonce attribution subvention 2025
Gymnastique de Grasla	/	Renonce attribution subvention 2025	UNC		1 gratuité de salle
Gym détente	100,00 €		Les Vinophiles		Pas de demande de subvention
ASSOCIATIONS DIVERSES					MONTANT
Coopérative scolaire école publique					2 142,00 €
Association parents élèves école publique (7 € x 63 élèves)					441,00 €
APEL école privée (7 € x 210 élèves)					1 470,00 €
OGEC (pause méridienne)					9 800,00 €
Familles Rurales (garderie + animation jeunesse + centre accueil périscolaire)					100 000,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS COMMUNE					MONTANT
St Louis Hand (Chavagnes)					135,00 €

Vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024

Depuis 2024, le Compte Financier Unique (CFU) remplace le Compte de Gestion et le Compte Administratif. Cette évolution vise à simplifier et renforcer la lisibilité des comptes publics en regroupant en un seul document l'ensemble des éléments comptables et budgétaires validés par l'ordonnateur et le comptable public.

Dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2024, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes Financiers Uniques (CFU) pour les budgets suivants :

- budget général
 - budget du restaurant scolaire
- budget du lotissement Croix Carron 2
 - budget du lotissement Les Rivières

Agence Postale – renouvellement de la convention de partenariat

La convention actuelle de partenariat avec La Poste, signée le 1^{er} avril 2007, arrive à échéance le 20 mars 2025. Afin d'assurer la continuité du service, le Conseil Municipal décide de signer une nouvelle convention, d'une durée de 9 ans, conforme aux dispositions actualisées en 2023 dans le cadre du contrat de présence postale 2023-2025, conclu entre l'État, l'Association des Maires de France (AMF) et La Poste.

Principales évolutions de la convention :

- Rémunération : basée sur l'activité de l'agence, avec une garantie mensuelle de 1 200 € à partir du 1^{er} janvier 2025,
- Extension des services proposés : possibilité de proposer de nouveaux produits rémunérés, tels que :
 - ✓ Abonnements téléphoniques La Poste Mobile,
 - ✓ Tablette adaptée aux publics non connectés,
 - ✓ Services à destination des seniors (téléassistance, portage de repas, etc.).

Adhésion au groupement d'achat d'énergie avec le SyDEV

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention proposée par le SyDEV et décide d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour les besoins en électricité et en gaz naturel.

Adhésion à la démarche « Préférence commerce »

Préférence Commerce est un dispositif d'accompagnement des commerçants pour l'amélioration continue de la qualité d'accueil et de services, proposé par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). Le label « Préférence Commerce » est remis aux commerçants sur la base d'une évaluation réalisée à partir d'un référentiel commun aux CCI.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'adhésion de la commune à ce dispositif en prenant en charge 50 % de l'audit soit 120 € HT.

Participations financières 2025 aux organismes de gestion des écoles en contrat avec l'État

La commune a l'obligation de verser une participation financière pour le fonctionnement des écoles en contrat avec l'État. Pour notre commune, il s'agit de l'école privée Pierre Monnereau gérée par l'OGEC. Le montant de la participation doit être égal au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique.

Par délibération en date du 7 octobre 2024, le Conseil Municipal a fixé le coût moyen d'un élève scolarisé à l'école publique des Tilleuls à 738,82 €. L'effectif est de 210 élèves scolarisés à l'école Pierre Monnereau (dont 200 domiciliés aux Brouzils). Les inscriptions des enfants des autres communes ne sont pas prises en compte financièrement par la commune au-delà de 5 enfants.

Le Conseil Municipal vote l'attribution d'une participation de 151 458,10 € à l'OGEC de l'école Pierre Monnereau, soit $(200+5) \times 738,82$ €.

Participation aux frais de scolarité d'un enfant en classe ULIS

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour verser une participation de 453,76 € pour un enfant scolarisé en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école Saint Jean Baptiste de Montaigu-Vendée au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Location des bureaux de l'ancienne agence du Crédit Agricole

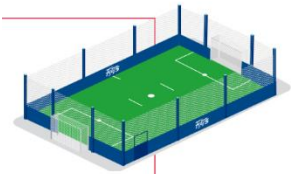
Deux professionnelles sont intéressées pour intégrer les locaux de l'ancienne agence du Crédit Agricole, 9 rue Georges Clémenceau. Il s'agit de :

- Madame Céline PIVETEAU, entreprise individuelle exerçant sous l'enseigne « Nourris ta santé avec Céline », conseillère en nutrition et éducatrice en sport-santé.
- Madame Caroline GOGUET, exerçant sous l'enseigne « Rise Up Orientation », conseillère en orientation scolaire.

Après travaux, l'une et l'autre vont intégrer les locaux au 1^{er} avril 2025. Pour ce faire, des baux professionnels d'une durée de 6 ans vont être signés avec ces deux entreprises. Chaque bail comprendra la location d'un bureau d'environ 12 m² et l'accès aux espaces communs du bâtiment.

Les loyers mensuels proposés s'élèvent à 225 € net de TVA et, en sus du loyer, une provision mensuelle pour charges de 25 € sera versée. Les charges d'eau, d'électricité et d'internet seront prises en charge directement par la Commune des Brouzils. Cette provision de charges sera régularisée chaque année et pourra être ajustée. L'entretien des espaces communs sera assuré par les professionnels occupant les locaux.

Projet de création d'un terrain Foot5 synthétique



Dans le cadre du projet de création d'un terrain de FOOT5 synthétique, une consultation des entreprises a été réalisée entre le 14 janvier et le 14 février 2025. Quatre entreprises ont déposé une offre. L'entreprise CAMMA SPORT située à Bréal-sous-Montfort (35) est retenue pour un montant de 110 790,26 € HT.

Concernant la partie éclairage de l'équipement, une convention va être signée avec le SyDEV dont le montant à charge pour la commune sera de 16 257 €.

Afin de financer ce projet, la commune va solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts à hauteur de 22 000 €.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux de construction	110 790,26 €	Subvention ANS/FFF	80 000,00 €
Création allée béton	2 000,00 €	Fonds de concours CC	22 000,00 €
Eclairage par le SyDEV	16 257,00 €	Sous-total	102 000,00 €
		Autofinancement	27 047,26 €
		Reste à charge Commune	27 047,26 €
TOTAL DEPENSES	129 047,26 €	TOTAL RECETTES	129 047,26 €

20,96%

Réaménagement de la rue du Bocage

En vue de procéder au réaménagement de la rue du Bocage, une consultation a été lancée en procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle. GEOUEST, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des 5 offres reçues. La société « SAS EIFFAGE ROUTE SUD OUEST » - Enseigne MIGNÉ TP 25 de La Boissière-de-Montaigu est retenue pour un montant de 133 956,50 € HT. Le plan de financement du projet de réaménagement de la rue du Bocage est désormais définitif. Pour compléter le financement des travaux, la commune va solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes pour un montant de 69 000 €.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Maitrise d'œuvre GEOUEST	5 700,00 €	Fonds de concours CC	69 000,00 €
Travaux	133 956,50 €	Sous-total	69 000,00 €
		Autofinancement	70 656,50 €
		Reste à charge Commune	70 656,50 €
TOTAL DEPENSES	139 656,50 €	TOTAL RECETTES	139 656,50 €

Acquisition des locaux de la boucherie

La commune va solliciter l'attribution d'un fond de concours de 48 000 € auprès de la Communauté de Communes pour financer l'acquisition de la boucherie « La Fine Bouch'rit ».

Le plan de financement du projet est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Acquisition de la boucherie	95 000,00 €	Fonds de concours CC	48 000,00 €
Frais de notaire	2 380,00 €	Sous-total	48 000,00 €
		Autofinancement	49 380,00 €
		Reste à charge Commune	49 380,00 €
TOTAL DEPENSES	97 380,00 €	TOTAL RECETTES	97 380,00 €

Médiathèque

Construction – assurance dommages-ouvrages

Dans le cadre de la construction de la médiathèque, la Commission Bâtiments s'est intéressée à l'intérêt de contractualiser ou non une assurance dommages-ouvrages. Elle permet une indemnisation rapide des sinistres liés aux travaux de construction, sans attendre une décision de justice sur la responsabilité des entreprises. Contrairement aux assurances décennales des entreprises, qui nécessitent de prouver la faute du constructeur, elle garantit une prise en charge immédiate des réparations. Elle protège ainsi le maître d'ouvrage en cas de malfaçons compromettant la solidité ou l'usage de l'ouvrage. De plus, elle simplifie le recours contre les constructeurs, évitant les procédures longues et coûteuses.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contractualiser une assurance dommages-ouvrage auprès de « SMACL Assurance » pour un montant de 9 452,57 € TTC.

Extension des horaires

L'ouverture prochaine de la médiathèque des Brouzils s'accompagnera d'une augmentation significative des horaires d'ouverture au public. Actuellement, la bibliothèque municipale fonctionne 5 heures par semaine sans personnel salarié. Avec l'ouverture de la médiathèque, l'amplitude passera à 16 heures par semaine, impliquant le recrutement d'un agent à temps plein (35h/semaine).

Afin de financer cette extension, la commune va solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires

Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire. Cette aide, attribuée dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), couvre exclusivement les coûts supplémentaires liés à l'augmentation des horaires d'ouverture et non l'ensemble du salaire de l'agent recruté.

Acquisition du mobilier



Dans le cadre de la construction de la médiathèque, la Commune prévoit l'acquisition de mobilier spécifique afin d'équiper les différents

espaces du bâtiment et d'assurer un accueil optimal du public. Le coût prévisionnel de cette acquisition est estimé à 100 000 € TTC.

Afin de financer ce projet, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, dans le cadre du dispositif de soutien aux bibliothèques et médiathèques. Le taux d'aide sollicité est de 60 % du montant total, soit 60 000 €.

Recrutement d'une responsable de médiathèque

Par délibération en date du 9 décembre 2024, le Conseil Municipal a procédé à la création d'un poste de responsable de médiathèque modifiant ainsi le tableau des emplois sur la commune portant ainsi l'effectif de la collectivité à 24 agents.

Lotissement La Croix Carron 2

Afin d'intégrer le raccordement à la fibre optique dans le projet d'extension du lotissement de La Croix Carron, une convention va être signée avec Vendée Numérique.

Détermination de la redevance 2025 à percevoir pour les foyers Soleil

La redevance à percevoir pour les foyers Soleil correspond au montant des loyers de l'année écoulée, charges d'entretien déduites. La redevance s'élève à 17 932,67 € pour l'année 2025.

Le Conseil d'Administration du CCAS devra prendre une délibération concordante pour entériner le montant de la redevance.

Pause méridienne – conventions relatives à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

L'Inspection académique de la Vendée a accordé l'accompagnement d'un élève scolarisé à l'école des Tilleuls, durant la pause méridienne. Cet accompagnement, représentant un total de 2 heures par semaine, s'inscrit dans le cadre du dispositif de soutien aux élèves en situation de handicap et vise à assurer leur inclusion dans le temps périscolaire.

Pour ce faire le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer 3 conventions transmises par l'Inspection académique afin de permettre la mise en place effective de l'accompagnement.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 22 AVRIL 2025 À 20H EN MAIRIE

ÉTAT CIVIL

Pour être en conformité avec le règlement européen général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), la commune ne publiera plus les adresses dans l'onglet état-civil.

Nous accueillons avec joie **la naissance** de...

Milo BONNAUD, 25 novembre 2024

Elie THOMAS BOISSINOT, 5 mars

Avec tristesse nous vous faisons part **du décès** de...

Gisèle FRANCHETEAU née VALIN, 7 janvier

Gilbert JAUNET, 17 janvier

Jean BRETIN, 8 février

Odette THIBAUD, 15 février

Karine BLUMEL, 17 février

David DENYS, 6 mars

Pascal DAHERON, 12 mars

VIE ÉCONOMIQUE



Auto Contrôle Brouzilien – changement de propriétaire

Monsieur Julien BARON, 5 ans d'expérience en contrôle technique automobile, vous informe de la reprise de l'entreprise « Auto Contrôle Brouzilien » depuis le 6 janvier 2025.

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 8:00 – 13:00 / 14:00 – 18:00
- le samedi : 9:00 – 12:00

Contact :

Auto Contrôle Brouzilien – 02 51 44 55 88
4 Z.A. La Colonne 3 – 85260 LES BROUZILS

Les visiteurs de la commune des Brouzils et sa proximité sont les bienvenus à passer leur contrôle technique dans notre centre !

Nouvelle édition des ateliers numériques seniors



Une nouvelle session « numérique seniors » a débuté le jeudi 13 février pour 10 participant(e)s, animée par une réseau d'entraide composé de 6 bénévoles : Jean-Luc BOUREAU, Mikissida OUEDRAOGO, Roland HEUVELIN, Jean-Pierre HÉBERT, Gérard PACTEAU et Pascal CAILLÉ.

L'objectif n'est pas de donner des cours d'informatique, mais d'accompagner et de rendre plus autonome les participant(e)s dans la pratique du numérique au quotidien. Chacun vient avec son matériel : ordinateur, tablette ou smartphone.

Cette quatrième édition, qui s'est déroulée jusqu'au 13 mars en séance de deux heures le jeudi matin, a également pour objectif de réduire la fracture numérique à l'échelle communale.

Anim'Noël, un chèque de 1 835 € remis au Téléthon

Mercredi 19 mars, les associations participantes à Anim'Noël 2024 étaient conviées à la Mairie par les organisateurs de la manifestation pour remettre le chèque du bénéfice de la journée. Cette 4^{ème} édition d'Anim'Noël, déplacée en raison de la météo à l'espace Brosilis, a connu un vif succès de fréquentation grâce aux 24 exposants et aux 17 associations regroupant 80 bénévoles. Christophe VERDEAU, président du Comité des Fêtes, a remis un chèque de 1 835 € à l'association AFM Téléthon représentée par Daniel GABORIAU (responsable de la coordination Téléthon Vendée), Brigitte GRALEPOIS (secrétaire) et Noël BAUDRY (animateur de secteur).



Merci à toutes et à tous. Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 6 décembre 2025** pour la 5^{ème} édition d'Anim'Noël.

À VOS AGENDAS

**L'Outil en Main
de Chauché**




Portes Ouvertes
Le 29 Mars 2025 de 9h à 16h

Préinscription pour la rentrée 2025/2026
Pour les enfants de 9 à 12 ans

Date limite: 15 Juin 2025



mail: loutilenmain85.chauche@gmail.com

Tél: 06 82 44 49 26
Ou: 06 82 84 12 87

**RANDO
DÉCHETS**



**SAMEDI
29 MARS
10H - 12H**

INVITATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL DES ENFANTS

accompagné d'un adulte
rendez-vous devant la mairie
avec une tenue adaptée

J'AIME MA COMMUNE, JE LA PROTÈGE



LES BROUZILS
-SALLE LA PASTOURELLE -

super LOTO  organisé par LSGB Football

DIMANCHE 6 avril

ANIMÉ PAR NATHALIE

90 tirages
CARTES SURPRISES
LOTO +
LIGNES SUIVIES

3€ LA CARTE
15€ LES 7 CARTES
15€ LA PLAQUE DE 6+1
20€ LA PLAQUE DE 10
PACK 15€
PLAQUE DE 6+1 + 3 CARTES
SURPRISE + 1 LOTO
PACK 20€
PLAQUE DE 10+ 6 CARTES
SURPRISE + 2 LOTOS

Cartes cadeaux de 60 €, 40 € & 20 €

TV LED 80 CM - TONDEUSE ÉLECTRIQUE - MOBILIER DE JARDIN
& de nombreux autres lots ...

BAR-SANDWICH-CRÊPE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

Réservations
06 82 45 99 03
DE PRÉFÉRENCE
PAR SMS

Réservation maintenue
jusqu'à 13h30

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

TOUR



EN DIRECT SUR
la chaîne **L'EQUIPE**

8-11 AVRIL 2025 | 4 jours - 700 km
8 villes étapes

regionpaysdelaloire-tour.fr

Forum JOBS D'ÉTÉ  Economie !

**» Ouvert à tous
Dès 16 ans**

**APPORTE
TON CV**

**MERCREDI 9 AVRIL 2025
DE 9H30 À 13H30**

**SALLE LE VALLON
SAINTE-FLORENCE**

**PAYS SAINT-FULGENT
LES ESSARTS**

  paysfulgentessarts.fr



**ROUGAIL
SAUCISSES
À EMPORTER**

VENDEDI 25 AVRIL 2025 DE 16H30 À 20H
ÉCOLE DES TILLEULS AUX BROUZILS

 **7€**

**VENTE AU PROFIT DE L'APE DE L'ÉCOLE DES TILLEULS
AUX BROUZILS**

Exclusivement sur réservation
avant le 10/04/2025
Commandes via [helloasso](https://helloasso.com)
Accès lien [ici](#) ou QR code



Sur place le 25 avril 2025 :
Formule goûter enfant et adulte à 3 euros
Animations pour petits et grands

Rise Up Orientation – portes ouvertes

Chers parents, à vos agendas. Rise Up Orientation vous ouvre ses portes :

Samedi 5 avril de 9H30 à 13H – salle du Prieuré aux Brouzils !

Vous avez un ado entre 14 et 20 ans (classe de 4^{ème} jusqu'à post BAC), et vous vous interrogez sur son avenir scolaire et professionnel ? Venez découvrir une approche qui fait la différence : l'orientation positive !

Lors de cette matinée conviviale, vous pourrez :

- explorer les outils que j'utilise en bilan d'orientation individuel
- poser toutes vos questions et pourquoi pas prendre rendez-vous pour un premier échange
- comprendre comment l'orientation positive aide les jeunes à reprendre confiance et trouver leur voie

Et celles et ceux qui passeront à l'action, des surprises vous attendent sur les accompagnements !

Curieux ? Intrigués ? C'est **LE** moment pour venir échanger en toute simplicité et ouvrir le champ des possibles pour votre ado. Bien évidemment, les curieux sans ado seront également les bienvenus ! Venez comme vous êtes ! Parlez-en autour de vous.

Caroline GOGUET – Rise Up Orientation

GRASLA
AUTO RÉTRO
10 ans

3^{ème} édition

12€

Rando' 2 roues

09h00 RV salle Brosilis aux Brouzils
09h30 Départ de la rando
12h30 Retour aux Brouzils

2 roues antérieurs à 1993
jusqu'à 125 cm3

2€ reversés au profit de l'association «MIVA MIADJO»

JEUDI 1er MAI **LES BROUZILS** **SALLE BROSILIS**

Contact : 06 11 88 79 41 graslaautoretro@gmail.com

Inscription : <https://www.facebook.com/graslaautoretro>

Copyright copyright 2023

VIE SCOLAIRE

École des Tilleuls – Ainsi font font font...



Cette année, les élèves de l'école des Tilleuls sont allés à la découverte des matières et des métiers (la cire d'abeille et le travail d'apiculteur ; le cuir et le métier de maroquinier ; l'argile et le métier de céramiste et enfin le bois et les végétaux avec le métier de paysagiste). Pour découvrir le métier de paysagiste, les agents communaux sont venus à la rencontre des élèves. Au programme :

• à l'automne :

Plantations d'arbres fruitiers dans l'école avec les maternelles, CP et CE1.

• au printemps :

Construction et pose de maisons avec les CE2 – CM1 et CM2.



ADMR Entre Maine et Grasla

Rétrospective du dernier semestre 2024 : soutien envers les personnes aidées ou en perte d'autonomie, manifestations de convivialité et visites à domicile.



ASSOCIATION LOCALE ADMR ENTRE MAINE ET GRASLA
4 Place des Arcades
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Tél. 02 52 61 47 46
paysdestfulgent@admr85.org

www.admr85.org

L'association ADMR Entre Maine et Grasla, c'est 7 bénévoles qui organisent des après-midis conviviaux et des visites à domicile pour les personnes aidées. En octobre, pour la Semaine Bleue, nous avons proposé un spectacle « Les Blondes », suivi d'un goûter à La Pastourelle des Brouzils, puis un repas intergénérationnel réunissant clients de l'ADMR, enfants du centre de loisirs « Les P'tits Loups », les résidents de la Maison de Vie de La Rabatelière et les bénévoles. Une journée riche en partages, rires et jeux de société. En novembre, un jeu d'énigmes sur la nutrition à Saint-Fulgent a rassemblé les participants dans la bonne humeur.

Toutes ces animations sont gratuites. Si le transport est un problème, contactez Joël EPULAIIS au 06 82 44 49 26 ou Odile GALLOT au 06 17 31 78 01.

NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES, REJOIGNEZ-NOUS !

Nous avons besoin de bonnes volontés pour nous aider dans nos manifestations en 2025 : mise en place des salles, aide au service pendant les goûters, aller chercher et retourner les personnes isolées...

N'hésitez pas à nous contacter pour nos futurs événements :

- une soirée avec La Grande à Baptiste le 15 avril 2025 – salle Chevigné à Saint-Fulgent
- notre Assemblée Générale le 14 juin 2025 – salle La Florale à La Copechagnière avec Animation Magique



Nous accueillons du lundi au vendredi, de 14h à 17h au 18 rue des Tilleuls – 85250 SAINT-FULGENT ou à la permanence de Chavagnes-en-Paillers le mardi de 9h30 à 12h au 4 place des Arcades – 85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS.

Téléphone : 02 52 61 47 46 / Mail : paysdestfulgent@admr85.org



Association adhérente à la Fédération ADMR Vendée | Siret 786 439 240 00064 | Agrément SAP786439240

